

APPEL DE CANDIDATURES
OFFRE DE BOURSES D'EXCELLENCE DE L'ÉCOLE DE RÉADAPTATION
Concours d'automne 2025

L'École de réadaptation de l'Université de Montréal offre **des bourses d'excellence** aux étudiant·es inscrit·es aux programmes de maîtrise ou de doctorat en sciences de la réadaptation. Ce concours sera diffusé une fois l'an.

Date limite du dépôt du dossier : **Le lundi 15 septembre 2025 à 13h**

Montant de la bourse : **1 000\$ minimum**

(le montant final sera déterminé ultérieurement)

Trimestre d'octroi de la bourse : **Automne 2025**

Voici les critères d'admissibilité, les critères d'évaluation et les conditions particulières à respecter pour ce concours, de même que les documents requis pour soumettre votre candidature :

Critères d'admissibilité :

- L'étudiant·e doit aussi être inscrit·e à l'Université à temps plein ou en rédaction au trimestre où elle ou il profitera de la bourse.
- L'étudiant·e à la maîtrise doit avoir complété au moins deux trimestres d'études **dans son programme**.
- L'étudiant·e au doctorat doit avoir complété au moins trois trimestres d'études **dans son programme**.
- L'étudiant·e doit détenir un excellent dossier académique, soit une moyenne cumulative de **≥ 3,7/4,3**.

Critères d'exclusion :

- L'étudiant·e ne doit pas être inscrit·e au statut correction dans son programme, au trimestre où il ou elle profitera de la bourse.
- Les candidat·es ayant cumulé 40 000 \$ ou plus de revenus de bourses assurées durant leur programme d'études, au cours du trimestre d'octroi de la bourse et des deux suivants, ne sont pas admissibles à ce concours.

Conditions particulières :

- L'étudiant·e qui obtient une bourse d'excellence de l'École de réadaptation ne peut poser sa candidature pour une édition subséquente du même concours, **dans son programme d'études**.
- L'étudiant·e qui obtient une bourse d'excellence de l'École de réadaptation s'engage à mentionner l'appui financier de l'École dans toutes ses publications ou lors de ses présentations liées à son projet de maîtrise ou de doctorat.
- La bourse obtenue sera remise en un seul versement au cours du trimestre d'automne 2025.
- En cas d'exclusion ou d'abandon de son programme d'études durant le trimestre où il ou elle recevra la bourse, le boursier ou la boursière s'engage à rendre le total du montant de la bourse octroyée à l'École de réadaptation.

Documents à présenter lors du dépôt du dossier :

1. **Formulaire de candidature** pour la bourse d'excellence dûment complété et signé par la personne candidate et sa directrice ou son directeur de recherche.
2. **Lettre de candidature** démontrant l'avancement de ses travaux relatifs à son projet de recherche et son excellence depuis le début de ses études en sciences de la réadaptation (*2 pages maximum; marges de 2,5 cm; fonte Times New Roman 12 pts; simple interligne*).
3. **Relevés de notes** des cours suivis depuis son entrée dans le programme d'étude (version non officielle acceptée pour les relevés de l'UdeM; relevés officiels requis pour les cours suivis dans une autre université). *Dans le cas de relevés de notes obtenus à l'extérieur du pays, le candidat doit joindre une lettre en français ou en anglais expliquant le système de notation en vigueur dans l'établissement concerné.*
4. **Curriculum vitae** comprenant les sections suivantes :
Section 1. Renseignements personnels;
Section 2. Études et diplômes obtenus;
Section 3. Les expériences depuis l'entrée dans le programme d'études : expérience de recherche, expérience d'enseignement et expérience clinique, implication dans des comités et dans l'organisation d'événements ou toutes autres réalisations jugées pertinentes;
Section 4. Les bourses, subventions et prix/distinctions obtenus depuis l'entrée dans le programme d'études;
Section 5. La liste des publications, présentations orales ou par affiche depuis l'entrée dans le programme d'études.
5. **Formulaire de déclaration du financement étudiant** ci-joint (ne pas utiliser une ancienne version). Veuillez n'indiquer que les montants qui seront assurés lors des trimestres d'automne, d'hiver et d'été, incluant ceux des bourses (omettre les montants projetés pour des futures demandes de bourses).

Les personnes étudiantes ayant déjà transmis leur candidature lors d'une autre édition du concours alors qu'elles étaient inscrites au même programme d'études pourront transmettre ce même dossier (pdf) et joindre au début de leur document un texte de 1/2 page expliquant leur progression depuis cette participation ainsi qu'une version à jour du formulaire *Plan de financement* joint à cette annonce (ne pas utiliser une version plus ancienne de ce formulaire).

Critères d'évaluation :

- Qualité de la lettre de candidature;
- Excellence du dossier académique depuis l'entrée dans le programme d'études en sciences de la réadaptation;
- Avancement du projet de recherche de l'étudiant;
- Expérience (de recherche, d'enseignement, clinique, implications dans des comités,...) depuis l'entrée dans le programme d'études en sciences de la réadaptation;

- Productivité scientifique, bourses, subventions et prix/distinctions depuis l'entrée dans le programme d'études en sciences de la réadaptation;
- Qualité générale de la présentation du dossier.

Dépôt de la demande :

Les candidat·es doivent transmettre **leur dossier complet** au plus tard **le lundi 15 septembre 2025 à 13h** et ce, en un seul fichier pdf, identifié à leur nom (BoursesExcellence_NOM_Prénom.pdf), en indiquant en objet : «*Candidature, Bourses d'excellence, École de réadaptation*».

Adresse courriel où le transmettre, à l'attention de Sylvie Dumontier :

bourses@readap.umontreal.ca

À noter qu'il est de la responsabilité de l'étudiant.e de soumettre un dossier conforme aux exigences du concours et que ceux transmis en retard ne seront pas étudiés.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer par courriel avec **Sylvie Dumontier**, technicienne en coordination du travail de bureau pour les sciences de la réadaptation.